



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du jeudi 22 juin 2023

Présidence : M. Alain Petitpierre
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : Mme Noëlle Vuillemin et Mme Anne Hofstetter
 Convocation : du 09.06.2023, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 49
 Quorum (1/3) : 17
 Membres présents : 29 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 15

Puis M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des derniers procès-verbaux
3. Admission(s) – démission(s)
4. Communications du président
5. Communications de la déléguée à l'ASIGE
6. Communication de la commission de recours
7. Communications de la municipalité
8. Préavis 01-2023 comptes et gestion de l'année 2022
9. Préavis 02-2023 arrêté d'imposition 2024
10. Préavis 03-2023 modification des buts de l'Association intercommunale du SDIS régional du NV
11. Préavis 04-2023 rectification de limite entre les parcelles 180-181-645
12. Information relative à l'aménagement de la parcelle 180
13. Nomination du bureau du Conseil général pour 2023-2024
14. Nomination de la commission de gestion 2023-2024
15. Nomination de la commission de recours 2023-2024
16. Assermentation nouveau municipal
17. Interventions individuelles et divers

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption des derniers procès-verbaux

Tous les conseillers ont reçu les procès-verbaux par courriel. Ils ne sont donc pas relus et mis en discussion. Ils ne font l'objet d'aucune remarque.

M. le Président passe au vote :

Le procès-verbal du 23.06.2022 et le procès-verbal du 08.12.2022 sont acceptés à la majorité par vote à main levée.

3. Admission(s) – démission(s)

Le bureau du Conseil général a reçu une démission, il s'agit de,

- Mme Karin Métraux

M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite rejoindre le Conseil général.

Une personne se manifeste, il s'agit de,

- M. Alexandre Hess

M. le Président le remercie pour son engagement et lit le serment d'assermentation.

Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Puis demande au nouveau membre de lever la main droite et dire « je le promets ».

M. Alexandre Hess est nommé par applaudissement.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 49

Quorum (1/3) : 17

Membres présents : 30 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Majorité absolue : 16

4. Communications du président

M. le Président propose de remercier les membres du comité d'organisation de l'Abbaye en les applaudissant bien fort.

- Lors de la séance du 08.12.2022, l'assemblée a accepté un crédit complémentaire de CHF 50'000.00 permettant de terminer les travaux de rénovation du chalet des Petites Fauconnières. A ce jour, ces travaux sont terminés. M. le Président invite la population à aller rendre visite à Pierre-Alain qui sera fier de faire une visite des lieux et faire déguster les succulents plats mijotés et autres spécialités du coin.

5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

Mme Sabine Delachaux informe qu'elle a participé à la séance du 26.04.2023 de l'ASIGE, l'association scolaire intercommunale de Grandson et environs. Ce qui occupe les gens actuellement c'est le projet de construction de la future école de Champagne. Des portakabin seront mis en place vers le terrain de foot pendant la construction.

- M. Patrick Aerny demande si des informations seront transmises concernant les délais de réalisation.
- Mme Mallory Cricco dit que cela va prendre un certain temps, il faudra obtenir un permis de construire, il y aura certainement des oppositions à traiter, on peut compter environ 15 ans pour le projet de A à Z. Une première phase a déjà été validée. La phase pré projet a été terminée. Le canton doit lever les oppositions.

6. Communications de la commission de recours

M. Denis Ruch informe qu'il n'y a rien de particulier.

7. Communications de la municipalité

M. le Syndic salue et remercie l'assemblée pour sa présence à ce premier Conseil général 2023.

En préambule, il informe que ce 1^{er} semestre 2023 a apporté son lot de déceptions. Il rappelle que les membres de la Municipalité sont des miliciens, recevoir des courriers donnant des ordres et traitant la Municipalité d'incompétente, voire de porter des jugements publics sur des dossiers méconnus n'est pas correct ni respectueux du travail effectué. Aller jusqu'à traiter la Municipalité de magouilleuse est juste intolérable. Bien entendu ces comportements vont à l'encontre de la collectivité. En charge de municipal ou de syndic, il est parfois un devoir de prendre des décisions qui ne plairont pas à tout le monde mais de là à devoir supporter des accusations mensongères c'est compliqué. Un municipal donne entre 15 et 20% de son temps, le syndic entre 30 et 40% et ce n'est pas rien ! Notre village se développe bien, il est chaleureux et accueillant mais à force de recevoir ce genre de réflexions, du courrier sous forme d'attaque, parfois même d'ordre, on peut s'attendre dans quelques années à ce que les panneaux d'Orges n'existeront plus sous la dénomination de notre village car plus personne ne voudra s'investir dans les autorités !

Concernant ses dicastères,

- Finances : Les comptes sont prévus à l'ordre du jour au point 8 et 9 de ce soir. M. Jean-Michel Brand de Bullet a été mandaté afin d'entrer dans une dimension plus édifiante pour la lecture des comptes 2022. Cette amélioration va dans le sens d'une visibilité plus claire pour tous et va aussi faciliter le travail de la commission de gestion.
- Route : Le faux trottoir de la route de Giez est terminé. Les retours des utilisateurs sont positifs. A la rue des Fontaines les travaux arrivent à bout touchant. La route restera fermée jusqu'au 12.07.2023. Les arbres sont plantés, l'aménagement du centre du village passe par son 2^{ème} examen dans les services de l'État. Ce dossier sera revu dans un prochain conseil.
- Bâtiments : Les modifications du sous-sol du battoir pour faire l'atelier de notre technicien communal arrive à sa fin. Les espaces de rangements ont été créés.
- Chapelle : Nous sommes toujours en attente d'une décision.
- Le collège reste une passoire avec des fuites. Il faudra se pencher sur ce dossier.

- Domaines des Petites Fauconnières : Les travaux réalisés sont terminés, cela vaut la peine d'aller voir. A la suite d'un contrôle du OIBT, Réseau intercommunal des bureaux techniques, il a fallu procéder à la remise en conformité de toute l'installation électrique. Les batteries solaires ont rendu l'âme. Nous recherchons des solutions pour que le berger puisse terminer sa saison. Le locataire du chalet de la Violette a signalé un problème à 3 fenêtres que nous remplacerons probablement en 2024.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Déchetterie : Un avis a paru dans le BAO, bulletin officiel de Baulmes, le 07.06.2023 rappelant que dans l'enceinte de la déchetterie, la courtoisie et le respect de chacun est primordiale pour une bonne entente, afin que durant les heures d'ouvertures la circulation et le déchargement des véhicules se déroulent sans accros. Il informe que cet été le tas de déchets verts sera déplacé du côté supérieur de la déchetterie afin de libérer la place de circulation. Le fond sera loué à un artisan paysagiste local qui va faire un stock de matériel inerte ou des branchages. Il se chargera d'entretenir et tailler les arbres. Il remercie également le bon travail de l'employé communal.
- Éclairage public : Il informe les changements de consommation entre 2020 et cette année. Nous avons bénéficié d'environ 70% d'économie.
- Police sécurité : un nouveau défibrillateur a été installé dans le bâtiment communal. Il est répertorié sur l'application et bénéficie d'une boîte d'urgence mise en contact direct avec le 144. Le personnel communal a été formé.
- ORPC : Une nouvelle base située à Orbe, derrière l'entreprise Alvazzi entre Orbe et Chavornay, devrait être opérationnelle dès le 1^{er} semestre 2024. Une nomination aura lieu le 01.01.2024 au SDIS.
- Affaires sociales : La nouvelle plateforme OASIS. Ceci est neutre. Guide pour se diriger vers les différents services (poursuites, Prestation complémentaire).
- Energie l'Ostral : Visite prévue le 29.06.2023 pour le faire valider. Des tests radio seront effectués. Nous aurons du matériel de simulation à disposition si nécessaire.

Communications de Mme Cricco Mallory, municipale

Elle salue l'assemblée et informe que ce sera sa dernière séance en tant que municipale à Orges. En effet, elle a démissionné, avec regret, au 31.08.2023 car elle déménage à Sainte-Croix ceci afin de faciliter l'organisation familiale. Elle remercie ses collègues municipaux, le syndic ainsi que toutes les personnes qui donnent beaucoup de leur temps, de l'énergie aussi pour qu'Orges reste un village où il fait bon vivre, attractif pour les familles, les seniors et les générations futures. C'est un vrai défi ! Une année en tant que municipale ce n'est pas grand-chose, cependant à Orges, l'investissement de chacun est sincère. Tout est mis en œuvre pour que notre beau village ne soit pas un simple point sur une carte google. Cette année passée à été une très belle expérience.

Elle remercie l'assemblée et passe à ses dicastères

- Écoles et parascolaire avec l'ASIGE : il y a eu un conseil intercommunal le 26.04.2023 et hier le 23.06.2023. Une étude démographique a été établie afin de définir les besoins. Actuellement il y a 85 classes y compris les salles spéciales. En 2035, il en faudra 95 sans compter les salles spéciales et pour l'accueil de jour, 70 places supplémentaires. L'idée des pools (concepts scolaires avec terrains de sport, parascolaire, cantines, etc.) développés à l'époque, restent d'actualité. Il y a 3 pools (campus) pour la zone Ouest, Orges, pour la zone Centre, Grandson avec le site de Borné-Nau et Jura et la zone Est. A Grandson, les sites qui doivent être revus sont Les Cloîtres et Es Pierre qui ne pourront pas être maintenus d'ici 2035.

Pour la zone Ouest, Giez, Montagny, Valeyres-sous-Montagny et Orges, ces sites ne permettent aucuns critères d'amélioration en l'état actuel. C'est pourquoi le Codir de l'ASIGE a réuni les communes concernées afin de discuter des possibilités pour faire un site unique et identifier les solutions sachant qu'il faut environ 15 ans pour réaliser un projet de bout en bout. Une étude de faisabilité va être mise en place afin de déterminer si ce projet est réalisable. Pour la zone Est, les sites de Fiez et Concise sont conformes. Quant à ceux de Champagne, Bonvillars, Onnens et Corcelles/Concise sont obsolètes. La Vision du Codir de l'ASIGE pour ses prochaines années est d'avoir des pools primaires de 1 à 10 à Concise, Champagne, Fiez, Grandson et Montagny et des pools secondaires uniquement à Grandson. Lors du conseil intercommunal du 21.06.2023, M. Faessler Architecte à Vevey a présenté la phase d'avant-projet du campus de Champagne qui va pouvoir débiter. Le coût de ce projet est d'environ CHF 39 millions. Le canton délivre le permis de construire uniquement si toutes les conditions sont réunies (transport, accès, etc.).

- Parascolaire : Lors de la séance du 31.05.2023, la RAdeGE a fait une rétrospective de l'année 2022. Une nouvelle UAPE de 24 places aux Tuileries a soulagé le réseau. L'accueil de 8 familles et 9 enfants à besoins particuliers.
- Futur accueil préscolaire : 3 communes intéressées et une proposition retenue à Onnens.
- La RAdeGE compte 2 structures préscolaires avec 88 places, 7 structures parascolaires pour les 1 à 6P avec 241 places par jour et 4 structures parascolaires pour les 7P avec 70 places par jour. Le parascolaire se développent bien par rapport au préscolaire qui reste bloqué à 88 places depuis un certain nombre d'année. La priorité pour la RAdeGE est de développer ces structures. En espérant que les communes de notre zone pourront soutenir ce développement. A Orges, cette question a été étudiée mais malheureusement nous n'avons pas les bâtiments demandés par le Canton.
- Culture et loisir : La séance offerte de projection cinéma open air, prévue le 23.09.2023, aura bien lieu. Un joli programme avec de la restauration, du partage et si les conditions le permette une belle nuit sous les étoiles. Toutes les informations concernant cette projection seront disponibles dès la rentrée scolaire, le 21.08.2023, sur le site Internet de la commune, le journal, des flyers, etc. La séance sera annulée en cas de mauvais temps.

Communications de M. Sébastien Wenger, municipal

- Développement durable et espaces verts : Un biologiste est passé pour répertorier les arbres remarquables à Orges. Pour le moment il y a plus de 20 arbres concernés. Courant aout, septembre, le biologiste nous enverra un courrier avec les parcelles concernées. Les propriétaires seront contactés afin de fixer une date pour donner l'accès à ce biologiste afin de répertorier ces arbres. Afin de protéger ces arbres, une autorisation communale et cantonale sera nécessaire pour les abattre. Les travaux d'élagage seront effectués par des professionnels, il sera possible d'avoir une subvention du Canton.
- Forêts de plaine : Avec la sécheresse et les hivers doux de ces dernières années on constate beaucoup de maladie et de plus en plus de bostryches. Les cultures mises en place de sapins et d'épicéas tombent malades avant d'être adultes. Le sapin est le plus touché. Il y a beaucoup de travail pour les bûcherons et garde forestier en forêt dû aux tempêtes en début d'année.
- Forêts privées : Il est interdit d'abattre des arbres sans autorisation même s'ils sont malades. Il faut s'adresser à la garde forestière.
- Pâturage : Nous avons reçu des informations de l'office fédéral concernant le loup. Selon un bilan, il y a 2 meutes confirmées, dont une de 14 loups au Marchairuz. En 2022 les loups se sont rapproché des habitations. Le canton a émis des recommandations en cas de rencontre avec un loup.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si les arbres remarquables concernés sont seulement des arbres isolés dans des vergers ou aussi en forêt.
- M. Sébastien Wenger répond que ses arbres sont seulement hors forêt.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Réseau d'eau : Une augmentation du prix de l'eau était prévue en 2026. Malheureusement, lors d'une votation en assemblée avec la SAGENORD, 18 communes étaient présentes. Malgré que 14 communes ont voté contre, le prix de l'eau va déjà augmenter depuis l'année prochaine de CHF 0.30ct. Le prix de l'eau passera donc de CHF 3.20 au lieu de CHF 2.90. La recherche du problème d'eau claire dans les eaux usées a abouti. 4 sources principales ont été trouvées et le problème va être résolu gentiment, ce qui va largement améliorer notre STEP.
- Règlement de d'eau : Il sera soumis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.
- Informatique : La modification de la structure a été mise en place.

M. le Président remercie la Municipalité et demande si quelqu'un à une question.

- M. Daniel Biollay demande si la route Orges-Vuiteboeuf est bien fermée jusqu'au 12.07.2023.
- M. le Syndic répond que oui. La DGMR pourra installer les piquets. La couche de goudron devrait se faire à partir du 30.06.2023 mais pas sûr car la route devra restée fermée 48h.
- M. Daniel Biollay demande quel âge ont les batteries aux Petites Fauconnières.
- M. le Syndic répond qu'elles ont 10 ans, ce n'est pas la nouvelle génération, elles sont en plomb, nous devons trouver une solution.
- M. Daniel Biollay demande si le lierre qui entoure les arbres prestigies sont étouffants ou pas et si c'est au propriétaire de l'enlever.
- M. Sébastien Wenger répond que cela ne doit pas être très bon pour l'arbre. Le propriétaire doit tout mettre en œuvre pour que l'arbre aille bien et couper le lierre à la base le fait mourir et c'est une bonne chose.
- M. Daniel Biolay demande si c'est possible d'avoir le site Internet visible sur les portables.
- M. Nicolas Piaget répond qu'il va essayer d'améliorer tout ça.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si les arbres entourés de gui avec du lierre est vraiment dommageable s'il y a vraiment de grosse quantité. En revanche certains arbre sont couverts de gui, est-ce que le propriétaire doit faire quelque chose ou laisser faire la nature.
- M. Sébastien Wenger va se renseigner.
- Mme Mia Zollinger-Fleury informe que le gui est une plante parasite, il affaiblit les arbres de manière drastique, aussi bien les jeunes arbres que les anciens, on ne peut pas les traiter, il n'existe aucune propriété chimique qui les tuerait et qui ne ferait pas de mal à la plante.
- Mme Saskia Cachin demande si les différents pools de l'ASIGE reposent toujours sur le plan directeur qui date des années 2005-2007.
- Mme Sabine Delachaux répond qu'elle va se renseigner mais une projection refaite fin 2021, 2022 un nouveau plan directeur a été fait avec des études démographiques mais elle ne sait pas s'il a été validé par le Département.
- M. Patrick Aerny trouve que la modernisation de l'éclairage public a été nécessaire et était une bonne chose pour le village, Il remercie d'avoir réalisé et mené à bien ce projet.

8. Préavis 01-2023 comptes et gestion de l'année 2022

M. le Président passe la parole à la municipalité. M. le Syndic informe qu'avec le nouveau programme MCH2, M. Jean-Michel Brand de Bullet a été mandaté pour se charger de ce dossier et ainsi pouvoir présenter un préavis plus lisible et complet au'aparavant.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande d'accepter les comptes 2022, tels que présentés avec un excédent de revenus de Fr. 56'493.78.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un à une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre salue l'évolution et le développement en revanche il aurait apprécié avoir les comptes pour une vision plus précise des dépenses et recettes.
- M. le Syndic répond qu'avec le changement informatique il a demandé au bureau du Conseil si ces documents avaient été envoyés. Dans les autres communes les personnes demandent les documents souhaités au greffe municipal.
- Mme Aurélia Bally, secrétaire, répond que si dans le mail de convocation il manque un document, si c'est incomplet, si les conseillers souhaitent une information ou un complément ils peuvent lui demander ou demander au greffe municipal. Les documents seront envoyés par mail ou en format papier. Normalement ils sont envoyés avec la convocation.
- M. Daniel Biollay trouve étonnant que ces dernières années les comptes de la déchetterie allait bien et cette année ils vont mal et il demande la raison.
- M. Patrick Aerny répond que ce n'est pas le désastre, ce sont simplement les comptes qui sont négatifs. Les charges ont été attribuées aux bons comptes y compris les amortissements ce qui change la visibilité.
- M. Olivier Schülé répond que le poste de la déchetterie est déficitaire. Le Règlement et l'augmentation de la taxe sont des mesures qui devront être prises prochainement.
- M le Syndic informe que désormais les gens ne pourront plus déposer des matériaux inertes et bois à la déchetterie en grande quantité. Il faudra commander un container à un transporteur. L'employé communal pourra refuser ces matériaux et renvoyer les gens auprès de la STRID ou Cand Landi car ce n'est pas à la collectivité de payer les déménagements des gens.
- M. Jean-Jacques Kaech demande comment se passe la répartition des comptes de la déchetterie entre Orges et Vugelles et si c'est équilibré.
- M. Olivier Schülé répond que la répartition est équitable en revanche la taxe est beaucoup trop basse par rapport à d'autres communes. Nous n'avons pas eu d'augmentation depuis environ 12 ans.
- M. Patrick Aerny précise qu'une correction a été apportée il n'y a pas très longtemps, sauf erreur 2 ans. La taxe ne se calcule plus au forfait 1/3 – 2/3 mais par habitant.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2023 relatif aux comptes 2022
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2022, tels que présentés avec un excédent de revenus de Chf 56'493.78.

Le préavis est accepté par 25 oui, 0 non, 4 abstention.

9. Préavis 02.2023 arrêté d'imposition 2024

M. le Syndic prend la parole et précise que la Municipalité a décidé de ne rien modifier et de maintenir le taux de 74%.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver,

L'arrêté d'imposition 2024 tel qu'il a été présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- L'arrêté d'imposition 2024 tel qu'il vous a été présenté

Le préavis est accepté par 26 oui, 0 non, 3 abstention.

10. Préavis 03-2022 modification des buts de l'Association intercommunale du SDIS régional du NV

M. le Président passe la parole à la municipalité. M. Olivier Schülé prend la parole et précise que ce soir il s'agit simplement de voter, d'un point de vue juridique, à l'intégration et création d'une section des Jeunes sapeurs-pompiers comme second but principal du SDIS.

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'accepter :

Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

- M. Walter Burri fait remarquer que dans l'intitulé du PowerPoint de présentation, c'est écrit « conseil communal » au lieu de conseil général ».

- M. Jean-Jacques Kaech a remarqué que depuis quelques années on a tendance à refiler un peu tout et n'importe quoi à la commission de gestion sans se soucier de savoir si c'est bien son rôle et demande si cela est censé ou si c'est par simplicité et si cela va continuer ainsi. Selon le règlement du Conseil, ce n'est pas à la commission de gestion de s'occuper de tout.
- M. Olivier Schülé répond qu'il n'y a pas d'aspect financier dans ce préavis et qu'il est toujours difficile de trouver des personnes motivées pour faire des commissions ad hoc.
- M. le Président demande si par rapport au préavis lui-même il y a encore des questions, si les choses sont claires ou s'il y a encore des interventions par rapport au JSP et non pas à la forme à savoir qui a fait les recommandations.
- M. Daniel Biollay demande si la commune informe les Jeunes qui souhaitent faire ces cours.
- M. Olivier Schülé répond que les Jeunes sont actuellement dispatchés un peu partout. A Orges il n'y a pas de section, c'est le SDIS qui recrute.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

Le préavis est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstention.

11. Préavis 04-2023 rectification de limite entre les parcelles 180-181-645

M. le Président passe la parole à la municipalité. M. le Syndic prend la parole et informe qu'en 2006 une erreur s'est produite dans la délimitation des parcelles 180 et 181 de la commune d'Orges et de la propriété 645 de Mme et M. Cynthia et Olivier Schülé. Afin de corriger cette erreur à moindre frais soit éviter le démontage de la haie puis remise en état, la Municipalité a trouvé un compromis avec les propriétaires.

Il s'agit de réaliser une compensation de terrain de 4m² en faveur de la commune et vendre la soulte de 15 m² pour 1500 frs à la famille Schülé selon le plan de division annexé. Les frais inhérents à cette transaction soit le notaire et le registre foncier sont à la charge du bien fond 645.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver ce préavis 04-2023, à savoir :

Article 1 : d'autoriser la municipalité de faire une compensation de 4m2 en faveur de la commune,

Article 2 : d'autoriser la vente du solde de terrain de 15m2 à la famille Schülé pour un montant de CHF 1'500.00

Article 3 : les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de Monsieur et Madame Schulé

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un à une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre demande d'où vient le prix des 15m2.
- M. le Syndic répond que cette correction imprévue, selon le préfet, peut se régler par un préavis spécifique. Compensation faite selon le montant fait en son temps, moins chère que le montant des travaux s'ils avaient été refaits.
- M. Daniel Biollay demande s'il ne devrait pas y avoir des contrôles systématiques de fin de construction, à savoir si les maisons sont bien situées au bon endroit et si les parcelles sont bien délimitées correctement avant de délivrer le permis d'habiter. Il s'agit d'une question d'ordre général et non d'une attaque contre la famille Schülé.
- M. le Syndic répond que oui le géomètre passe en fin de chantier, ceci a également été fait sur la parcelle de Mme et M. Cynthia et Olivier Schülé sauf le point au milieu. La Municipalité en son temps a reçu le plan du géomètre signé et n'a pas été reconstrôlé. Il y a effectivement eu une erreur que nous assumons et nous corrigeons sans perte pour la commune.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si l'erreur vient donc du géomètre.
- M. le Syndic répond oui il semblerait que c'est le géomètre car nous sommes allés chercher la borne mais on ne l'a jamais trouvée.
- M. Jean-Jacques Kaech répond : sauf si elle a été enlevée ce qui ne peut pas être exclu.
- M. Jean-Philippe Petitpierre intervient en disant que les propos injurieux ne sont pas bienvenus.
- M. Jean-Jacques Kaech répond que ce n'est pas injurieux seulement que s'il n'y a pas de borne ce n'est pas forcément qu'on a oublié de la mettre. C'est pour ça que j'ai demandé la confirmation que c'était bien le géomètre qui avait fait la bêtise.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'autoriser la municipalité de faire une compensation de 4m2 en faveur de la commune,

Article 2 : d'autoriser la vente du solde de terrain de 15m2 à la famille Schülé pour un montant de CHF 1'500.00

Article 3 : les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de Monsieur et Madame Schulé

Le préavis est accepté à l'unanimité avec 29 oui, 0 non, 0 abstention.

12. Information relative à l'aménagement de la parcelle 180

M. le Président passe la parole à la Municipalité. M. le Syndic prend la parole. Une séance d'information a eu lieu le 01.06.2023. Vous êtes venus nombreux découvrir des esquisses du futur aménagement de la place du battoir, il insiste bien sur le mot esquisse. Il ne fait aucun commentaire sur le comportement de certain habitant lors de cette soirée qui ne se voulait qu'informative. Lors de ce moment, nous avons demandé qui serait intéressé à transmettre des idées et des suggestions afin de mettre en valeur cette partie de notre commune et faire en sorte que la collectivité puisse en profiter. A ce jour, 4 citoyens-nés nous ont fait part de leurs remarques, pour certaines constructives pour d'autres plus directives. Cependant, si dans cette assemblée d'autres personnes manifestent leur envie de partager leurs idées et afin de construire quelque chose pour la collectivité, vous avez jusqu'au 30 juin pour le faire. La Municipalité maintient l'éco-point tel que présenté et ceci dans l'attente de l'aval des services de transports de STRID. D'autre part, en date du 20.06.2023, la société Weibel SA a émis le vœu de maintenir leur pied à terre à Orges jusqu'au printemps 2024. La Municipalité a accepté.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations.

13. Nomination du bureau du Conseil général pour 2023-2024

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Mary-France Fleury au poste de vice-président afin de se consacrer à d'autres charges communales. Le poste est à remettre. Les autres membres du conseil n'ont pas présenté leur démission et souhaitent continuer.

Actuellement le Bureau se présente comme suit :

- **Président : M. Alain Petitpierre accepte**
- **Vice-président : Mme Mary-France Fleury**
- **Scrutateur : M. Nicolas Pavillard**
- **Scrutateur : M. Raphaël Bonvin**
- **Scrutateur suppléant : Mme Noëlle Vuillemin**
- **Scrutateur suppléant : M. Ludovic Haueter**

M. le Président demande à l'assemblée de passer au vote pour conserver les membres souhaitant continuer. Ils sont priés de le faire en levant la main.

- **Président : M. Alain Petitpierre**
- **Scrutateur : M. Nicolas Pavillard**
- **Scrutateur : M. Raphaël Bonvin**
- **Scrutateur suppléant : Mme Noëlle Vuillemin**
- **Scrutateur suppléant : M. Ludovic Haueter**

L'assemblée accepte avec 29 oui, 0 non, 0 abstentions.

Ils sont nommés par applaudissements.

Pour l'instant personne ne se présente pour le poste de vice-président.

Puis il demande à la secrétaire, Mme Aurélia Bally, si elle souhaite continuer.

- **Mme Aurélia Bally accepte.**

14. Nomination de la commission de gestion 2023-2024

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de démission et personne ne se présente.

Actuellement le Bureau se présente comme suit :

- Membre : M. Patrick Aerny
- Membre : M. Damien Gfeller
- Membre : M. William Montagrín
- Membre suppléant : M. Cyril Cachin
- Membre suppléant : M. Steeve Duvoisin

M. le Président demande à l'assemblée de passer au vote pour conserver la commission de gestion dans sa forme actuelle en levant la main.

L'assemblée accepte avec 24 oui, 1 non, 4 abstentions.

Ils sont nommés par applaudissements.

15. Nomination de la commission de recours 2023-2024

Le bureau du Conseil général a reçu une démission, il s'agit de Mme Noëlle Vuillemin. M. le Président remercie Mme Vuillemin pour son travail accompli durant son mandat et demande si quelqu'un est intéressé à reprendre le poste. Pour l'instant personne ne se propose.

M. le Président demande à l'assemblée de passer au vote à main levée pour renouveler le mandat des membres souhaitant continuer.

Il s'agit de :

- M. Raphaël Bonvin
- M. Denis Ruch

Ils sont nommés par applaudissements.

16. Assermentation nouveau municipal

M. le Président invite M. Simon Delachaux à venir devant l'assemblée. Il rappelle que M. Delachaux a été élu tacitement municipal puis il lit le serment d'assermentation.

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue et pourra vous attribuer.

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées et de ne pas divulguer les faits dont vous aurez connaissances dans l'exercice de votre charge et qui doivent être tenus secrets.

- M. Simon Delachaux

Il est nommé par applaudissements.

M. Le Président passe la parole au Syndic. Il remercie Mme Cricco d'avoir passé une année au sein de la Municipalité, c'était un grand plaisir de travailler avec elle. Il lui souhaite d'agréables moments dans sa nouvelle commune. Puis Il accueille M. Simon Delachaux, lui souhaite la bienvenue et le remercie d'avoir accepté cette nouvelle tâche.

17. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de demande particulière.

- Mme Saskia Cachin informe que le rapport de la commission ad hoc pour les émoluments arrive bientôt au bout. Des nouvelles seront transmises au prochain conseil.
- M. le Syndic informe que le préavis au sujet du PACOM arrive à son terme. La Municipalité, avec le bureau Dolci, ont reçu les opposants afin de trouver des conciliations et le dossier est à bout touchant. Le préavis devrait être prêt pour la mi-juillet et sera transmis à la commission ad hoc qui a été nommée. Ce préavis sera traité lors du prochain Conseil général prévu, en principe, le mercredi 06.09.2023. M. le Syndic invite l'assemblée à agender cette date en précisant que ce conseil traitera uniquement ce préavis du PACOM.
- M. Jean-Philippe Petitpierre trouve que le rapport sur la gestion de la Commune est toujours très intéressant et suggère à la population de le lire. Toutefois, il pourrait être plus précis.
- M. Jean-Jacques Kaech demande quelles sont les personnes qui font partie de la commission ad hoc pour le PACOM. Les membres sont :
 - M. Charly Haueter
 - M. Nicolas Pavillard
 - M. Jean-Philippe Petitpierre
 - Mme Mia Zollinger-Fleury
 - M. Damien Gfeller
 - M. Patrick Aerny
 - M. Jean-Jacques Kaech

M. le Président rappelle que ces 7 personnes vont se réunir, selon la décision prise lors du dernier Conseil général, afin d'étudier le préavis et les oppositions et rédiger un rapport avec un avis le plus clair possible. Il avait été accepté de mettre des opposants. M. le Préfet a validé cette solution, raison pour laquelle elle a été constituée ainsi.

Puis il rappelle que les prochains Conseils auront lieu le mercredi 06.09.2023 pour le PACOM et la prochaine assemblée ordinaire le jeudi 23.11.2023 et les élections fédérales le 23.10.2023 et 12.11.2023.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à la Municipalité et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

M. le Président clôt la séance à 22h.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 5 juillet 2023.

Le Président
Alain Petitpierre




La Secrétaire
Aurélia Bally

